

Pétition contre Linky, le compteur à radiofréquences

NON au système Linky qui contrôle à distance les appareils électriques !

À Madame Ségolène Royal, ministre de l'Écologie et de l'Énergie :

“ Ne nous noyez pas dans un bain d'ondes cancérigènes ! ”

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques Linky, qui transformeront tous les appareils électriques en émetteurs de radiofréquences officiellement reconnues, depuis le 31 mai 2011, comme « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS. Un nouveau compteur de gaz émettant des micro-ondes en permanence, dénommé Gazpar, est également instauré.

Des « opérateurs d'effacement » éteindront à distance nos appareils électriques mais les factures augmenteront

Les ballons d'eau chaude et radiateurs électriques seront manipulés et éteints à distance lors des pointes de consommation, tandis que les factures augmenteront, comme au Canada où 9 millions de compteurs « intelligents » ont déjà été installés : le compteur Linky modifiera pendant la journée le prix facturé, sans que les usagers ne puissent rien contrôler.

Pour les ménages en situation de précarité, la diminution automatique des factures appliquée depuis 2011 en vertu de la « tarification spéciale de solidarité » sera remplacée par un « chèque énergie » valable seulement deux mois, délai après lequel il deviendra caduc s'il n'a pas été encaissé.

ERDF est la filiale à 100 % d'EDF qui détient le monopole de la distribution d'électricité en France. Pour rendre son compteur Linky « communicant », ERDF modifie le courant électrique de basse fréquence (50 hertz) en y injectant un signal radiofréquence de type CPL (148-400 kilohertz). Les radiofréquences sont alors ré-émises par tous les appareils électriques, y compris les lampes de chevet, et mesurables jusqu'à 2,50 mètres.

<Voir les vidéos de l'association Next-up sur le site www.santepublique-editions.fr>

De plus, le maillage de l'opération Linky nécessitera l'implantation de plus de 740 000 antennes-relais supplémentaires sur le territoire français.

En plus d'être « potentiellement cancérigène », le Linky déclenche ou aggrave l'électrosensibilité.

Les autres inconvénients du Linky sont : la surveillance à distance de l'activité de la population (combien de personnes sont dans le logement et ce qu'elles font), le piratage, l'espionnage et le cyber-terrorisme, susceptible de provoquer un black-out généralisé. Lors des tests menés en France, des incendies se sont déclenchés. Des appareils sont tombés en panne : téléviseurs et ordinateurs chez des particuliers, matériel professionnel chez des commerçants qui ont dû payer la réparation.

Plus d'info sur www.santepublique-editions.fr

Nous refusons le « système Linky » et nous vous demandons de ne pas promulguer les décrets d'application des articles n° 27, 28, 168 et 201 de votre loi de transition énergétique, sous peine de vous rendre passible de « mise en danger délibérée d'autrui ».

	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				